



Ville de Mont-Saint-Hilaire

## Terrain de tennis

### RÈGLEMENTS DE RÉSERVATION

1. Du 16 avril au 23 juin ET du 4 septembre au 30 octobre, du lundi au vendredi, réservation à compter de 16 h seulement;
2. Seuls les membres peuvent réserver.
3. Réservation 2 jours à l'avance maximum.
4. Après 5 minutes de retard, les terrains réservés seront remis en disponibilité.
5. La réservation en simple est limitée à une (1) heure par jour par groupe, les changements se font aux heures justes.
6. La réservation en double d'une durée de deux (2) heures par jour par groupe est possible, **du 24 juin au 3 septembre**, du lundi au vendredi, de 12 h à 16 h, les changements se font aux heures justes.
7. Les membres qui se présentent pour jouer sur un terrain sans avoir réservé doivent, au préalable, en vérifier la disponibilité auprès du surveillant.

Les réservations se font directement auprès du surveillant au chalet de service en téléphonant au **450 467-2854, poste 2390**, selon l'horaire établi.

Un message sur la boîte vocale ne constitue pas une réservation. Pour confirmer la réservation de votre terrain, demandez au surveillant votre numéro de réservation.

De plus, en soirée, les surveillants attribuent les terrains 1 à 3 avant d'accorder les terrains 4 et 5, en soirée. Cette pratique est autant économique qu'écologique : nous évitons ainsi d'éclairer tous les terrains lorsque seulement quelques-uns sont utilisés.